



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Affichage

Question écrite n° 48146

Texte de la question

M. Yves Rousset-Rouard attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur l'affichage sauvage de nature erotique. Un arrêté pris par un maire de sa circonscription tendant à interdire cet affichage vient d'être cassé par le tribunal administratif de Marseille. Cette décision risque d'entraîner sa réapparition et de polluer l'environnement. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'il compte prendre afin de traiter ce problème.

Données clés

Auteur : [M. Rousset-Rouard Yves](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48146

Rubrique : Publicité

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 février 1997, page 643